

UN LIBRARY

MAY 2 1979



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
S/13289
1er mai 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 1er MAI 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et me référant à la situation au Liban j'ai
l'honneur de faire la déclaration suivante :

Israël est un pays voisin dont la population civile souffre depuis de
nombreuses années d'attaques meurtrières de la prétendue OLP, organisées et
lancées à partir de ses bases disséminées dans tout le Liban. En conséquence,
Israël appuie l'objectif défini par le Conseil de sécurité dans la déclaration
lue par le Président à sa séance du 26 avril 1979 (S/13272), à savoir
"le rétablissement de l'autorité effective du Gouvernement libanais sur la
totalité du territoire du Liban".

Tel est en vérité le noeud du problème. Il est regrettable que le Liban
soit occupé et contrôlé en fait par des forces étrangères, à savoir par l'armée
syrienne et l'OLP terroriste, et que même à Beyrouth, pour ne rien dire d'autres
vastes secteurs du pays, le Gouvernement libanais n'exerce aucune autorité
effective.

Dans ces circonstances, il est essentiel que l'appel du Conseil de sécurité
figurant dans la déclaration du Président datée du 26 avril 1979 et demandant
"que soient strictement respectées l'intégrité territoriale, l'unité, la
souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières
internationalement reconnues" trouve son application dans le prompt retrait du Liban
de toutes ces forces d'occupation étrangères.

Il est évident que dans la situation actuelle de domination et d'intervention
étrangères au Liban, imposée par la Syrie et la prétendue OLP contre les véritables
intérêts de la population du Liban, les notions de "souveraineté" libanaise et
d'"autorité effective du Gouvernement libanais" ne sauraient avoir de réalité.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer cette lettre
comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM